

PREMIER MINISTRE, CHEF  
DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix

—:—:—:—:—:—:—:—

DECRET N° 02/745 du II/8/1982  
portant nomination de Monsieur  
BISSEYOU Lambert, Administrateur  
des SAF, en qualité de Directeur  
Commercial à l'Office National  
des Librairies Populaires.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;  
Vu la loi n°25/80 du 13/11/80 portant amendement de l'article  
47 de la Constitution;  
Vu le décret n°79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement;  
Vu le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres;  
Vu le Rectificatif n°81/016 du 26/01/81 au décret n°80/644  
susvisé;  
Vu le décret n°81/017 du 26/01/81 relatif aux intérim des  
Membres du Gouvernement;  
Vu le décret n° 82/595 du 10 Juin 1982 fixant les indemni-  
tés de fonction allouées aux titulaires de certains administratifs;  
Vu le décret n°82/251 du 24 Mars 1982 portant attribution et  
réorganisation du Ministère du Commerce;  
Le Conseil de Cabinet entendu;

D E C R E T E :

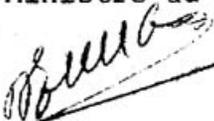
Article 1er.— Monsieur BISSEYOU Lambert, Administrateur des SAF de  
2° échelon, est nommé Directeur Commercial à l'Office National des  
Librairies Populaires.

Article 2.— Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

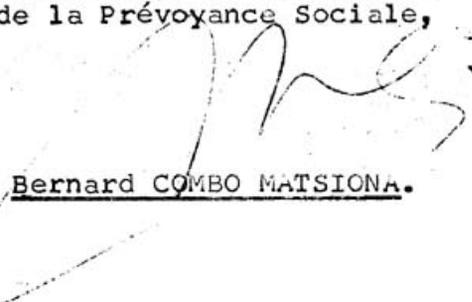
Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Commerce,



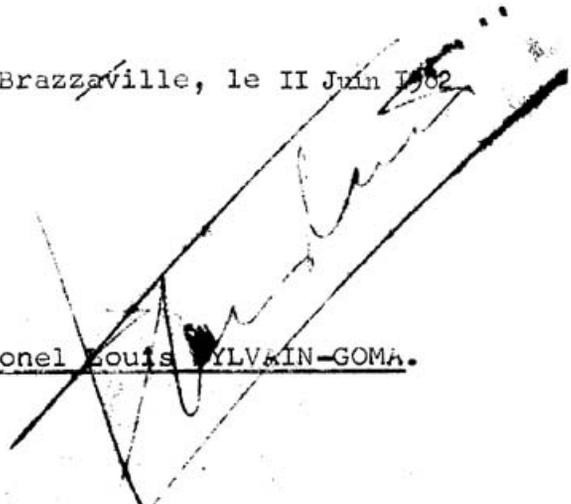
ELENGA NGAPORO.

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,



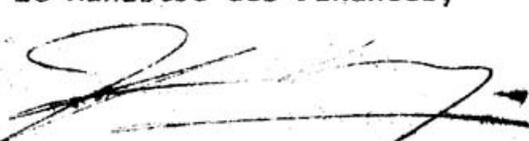
Bernard COMBO MATSIONA.

Fait à Brazzaville, le II Juin 1962



Colonel Louis YLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,



Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.

